



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 51752

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur l'application de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 56 de ladite loi, concernant l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret prévu par l'article 56 de la loi n° 2013-659 du 22 du juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France a été publié au Journal Officiel du 6 mars 2014 sous les références suivantes : décret n° 2014-290 du 4 mars 2014 portant dispositions électorales relatives à la représentation des Français établis hors de France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51752

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2261

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3050